



#32

NEWSLETTER HEBDO

Veillez à la croissance de votre activité

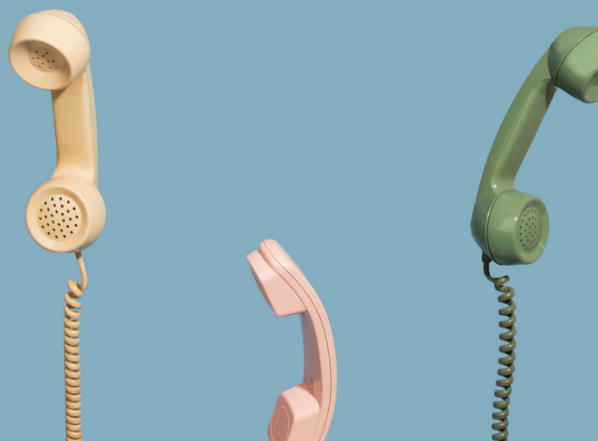


Un numéro vert pour orienter les chefs d'entreprise

Alors que les aides financières se raréfient, le ministère de l'Économie a rappelé qu'un numéro vert à destination des chefs d'entreprise était toujours en activité. En appelant le **0806 000 245**, ils peuvent se renseigner sur les mesures à leur disposition. Ils pourront également être orientés vers le conseiller départemental qui prendra en charge leur demande.

VOUS SOUHAITEZ EN SAVOIR PLUS LES ÉVOLUTIONS DES AIDES AUX ENTREPRISES ?

N'hésitez pas à nous contacter.



TENSIONS SUR LES MATIÈRES PREMIÈRES, LE COMITÉ DE CRISE DU BTP APPELLE LES ACTEURS DU SECTEUR À DIALOGUER

Les tensions sur les matières premières sont toujours présentes. Le comité de crise du BTP appelle les acteurs du secteur à privilégier le dialogue. De plus, le Médiateur des entreprises indique que son dispositif de médiation gratuit et confidentiel, proposé sur son site mediateur-des-entreprises.fr, constitue une solution de recours possible pour tous les différends auxquels les acteurs du BTP peuvent être confrontés au quotidien.



TRAVAILLEURS EXPOSÉS À DES RISQUES PARTICULIERS : UNE NOUVELLE VISITE MÉDICALE EST PRÉVUE

Les salariés dont le départ à la retraite a lieu à compter du **1er octobre 2021** et qui ont été exposés au cours de leur carrière à des risques particuliers bénéficieront d'une visite médicale avant de partir à la retraite.

La visite médicale de fin de carrière permet de prendre en compte la situation spécifique des travailleurs bénéficiant du dispositif de suivi individuel renforcé, ou ayant bénéficié d'un tel dispositif au cours de leur carrière professionnelle. Elle s'adresse aux salariés exposés à certains risques **pour leur santé** ou leur sécurité : amiante, rayonnements ionisants, plomb, agents cancérigènes, certains produits chimiques, travail en hauteur. L'état des lieux établi lors de la visite est basé notamment sur les informations contenues dans le dossier médical en santé au travail et sur **les déclarations du travailleur** et de ses employeurs successifs.



**VOUS AVEZ BESOIN D'AIDE
 POUR REMPLIR VOS
 OBLIGATIONS EMPLOYEUR ?**

*N'hésitez pas à nous
 contacter.*



UN PAS DE PLUS VERS LA NAISSANCE D'UN CLOUD EUROPÉEN ?

Le 6 octobre, le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance a annoncé le lancement d'un processus de rapprochement de grands projets industriels sur les technologies cloud. Environ 80 projets rassemblant près de 200 entreprises de douze États membres de l'UE sont concernés. À cette occasion, Bruno Le Maire a ainsi déclaré : « Il n'y a pas d'indépendance politique sans indépendance technologique. L'Europe doit donc investir massivement dans l'innovation pour ne pas dépendre de technologies étrangères. » Le ministre a également rappelé que **300 millions d'euros de financements publics** seraient mobilisés pour soutenir les industriels travaillant sur la technologie du cloud.

AVEZ-VOUS VU CETTE INFO?

Vous êtes un employeur du secteur des industries électriques et gazières (IEG) ? À partir du 1er janvier 2022, le recouvrement des cotisations retraite, décès, invalidité et cotisations spécifiques opéré par la Cniieg est transféré à l'Urssaf. Pour vous aider à gérer ce changement, l'Urssaf a créé [une rubrique dédiée sur son site](#) ainsi qu'[un guide](#).



À BIENTÔT POUR UNE PROCHAINE NEWSLETTER !